

**L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à 20h30**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie.

**Secrétaire de séance** : Adeline GILBERT

**Date de convocation** : 3 avril 2026

**Présents** : Mme Sandrine POURTAU, Mme Adeline GILBERT, M. Kévin BARREAU, Mme Marie-Annick ENON, M. Bruno LUX, M. Patrice GOY, Mme Christelle BUARD, M. Alexandre GILBERT, M. Philippe GERVAIS, Mme Angélique BUREAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme Stéphanie MIKULOVIC pouvoir à Mme Adeline GILBERT

**Membres** → en exercice : 11      Présents : 10      Votants : 11      Pouvoirs : 1

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.  
Les votes portent sur 11 voix.

N° DCM_2026_28	<b>Délibération pour proposition de membres à la Commission des Impôts directs (CCID)</b>
----------------	---

Madame le Maire rappelle que L'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Les autres membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire peut être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 22 mai 2026.

**Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE** pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions fixées par l'article 1650 :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	MME	GILBERT	17/08/1986	15 ROUTE DE LA PILE 16300 ST BONNET	THRS / TF
2	M.	GILBERT	10/07/1984	15 ROUTE DE LA PILE 16300 ST BONNET	THRS / TF / CFE
3	M.	BARREAU	18/02/1989	23 CHEMIN DE HCEZ MAITRE EMBOIS 16300 ST BONNET	TF
4	MME	ENON	02/09/1959	11 RUE DU VIEUX CHENE 16300 ST BONNET	TF / CFE
5	M.	LUX	02/05/1963	9 RUE DU VIEUX CHENE 16300 ST BONNET	TF
6	M.	GOY	16/01/1969	2 CHEMIN DE CHEZ BARBOT 16300 ST BONNET	THRS / TF
7	MME	BUARD	23/02/1970	1 CHEMIN DE CHEZ MAITRE EMBOIS 16300 ST BONNET	THRS / TF / CFE
8	MME	MIKULOVIC	29/03/1971	4 RUE DU VIEUX CHENE 16300 ST BONNET	TF
9	M.	GERVAIS	30/01/1955	1 ROUTE DE SAINT BONNET 16300 ST BONNET	THRS
10	MME	BUREAU	03/08/1983	1 IMP DE LA GILARDIE 16300 ST BONNET	THRS
11	MME	MOREAU	27/05/1967	17 RUE DU VIEUX CHENE 16300 ST BONNET	CFE

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	M.	CHABEAUTI	13/11/1978	16 RUE DE CHEZ RABY 16300 ST BONNET	THRS
13	M.	MANDIN	04/07/1952	4 ROUTE DES CINQ PONTS 16300 ST BONNET	TF
14	MME	MONDY	16/02/1958	5 CHEM DE CHEZ GODIN 16300 ST BONNET	TF / CFE
15	M.	MERLE	01/04/1980	5 CHEM DE CHEZ PILET 16300 ST BONNET	THRS / TF
16	MME	CHAILLOU	06/02/1989	1 IMP DE CHEZ BLANCHOU 16300 ST BONNET	THRS / TF
17	M.	JARNAC	27/01/1969	21 ROUTE DU PONT DES ECURES 16300 ST BONNET	TF / CFE
18	MME	BOHAND	22/09/1979	11 ROUTE DES CINQ PONTS 16300 ST BONNET	THRS
19	MME	CHATAIGNER	16/10/1977	1 CHEM DE CHEZ GODIN 16300 ST BONNET	CFE
20	M.	CASTERES	06/03/1968	4 CHEM DES SAPINS 16300 ST BONNET	THRS / TF
21	M.	POURTAU	01/07/1966	15 RUE DU VIEUX CHENE 16300 ST BONNET	THRS / TF
22	M.	MIKULOVIC	24/05/1988	4 RUE DU VIEUX CHENE 16300 ST BONNET	THRS / TF
23	MME	GOY	26/06/1989	2 CHEM DE CHEZ BARBOT 16300 ST BONNET	THRS / TF
24	MME	CHABEAUTI	23/07/1977	16 RUE DE CHEZ RABY 16300 ST BONNET	THRS / TF
25					



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)